

Traitement envisagé est mentionné dans l'article 35.3 du RGPD?

AIPD requise

AIPD requise

AIPD requise

Traitement envisagé figure sur la liste des types d'opérations de traitement pour lesquels une AIPD est requise? (art.35(4))

Qualification sur base des lignes directrices EDPB – WP248 rév. 01

AIPD non requise

- l'évaluation systématique et approfondie d'aspects personnels [...], qui est fondée sur un traitement automatisé, y compris le profilage, et sur la base de laquelle sont prises des décisions produisant des effets juridiques à l'égard d'une personne physique ou l'affectant de manière significative de façon similaire;
- le traitement à grande échelle de catégories particulières de données (« données sensibles ») [...];
- Surveillance systématique à grande échelle d'une zone accessible au public;

- Consulter la liste officielle pour les détails
- Données biométriques;
 - Données génétiques;
 - Combinaison, correspondance, comparaison;
 - Contrôle activités des employés
 - Traitement ensemble de la population nationale;
 - Finalité scientifique, historique ou statistique;
 - Suivi systématique de la position de personnes physiques;
 - Collecte indirecte de données

- Les critères applicables (2+)(consulter les lignes directrices du WP248rev01):
- Évaluation / notation (y compris profilage);
 - Prise de décisions automatisée avec effet juridique ou effet similaire significatif;
 - Surveillance systématique;
 - Données sensibles ou à caractère hautement personnel
 - Données traitées à grande échelle
 - Croisement ou combinaison de données
 - Données concernant des personnes vulnérables
 - Nouvelles technologies / utilisation innovante
 - Exclusion du bénéfice d'un contrat / d'un droit

